

Image not found or type unknown



A qui sont imputables les dettes avant mariage ?

Par **nina**, le **12/11/2009** à **13:58**

Bonjour, rnavant mon mariage (sans contrat) j'ai contracté de prêts conso, à ce jour 2 dossiers sont chez l'huissier, ma maison est invendable car elle m'appartient avec mes filles suite au décès de leur père (avis pris chez le notaire), le mobilier acheté et notre véhicule sont au nom de mon époux, si l'huissier n'accepte pas un arrangement à l'amiable, que peux t il me saisir ? merci de votre aide